

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq,
- en exercice : 15 le premier décembre à vingt-heures,
- présents : 12 le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
- votants : 13 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.

Date de la convocation : 27/11/2025

Présents : BRUGERON Jean-Noël, MAGNE Jean-François,
MALARTRE Josiane, MUNIER Henri, SELIER Babeth, BALEZ
Christine, BIDOS Raymond, LAUMAILLER Christine, LECONTE
Fabien, PORTAL Corinne, SIRET Alain, TEISSANDIER Elisabeth.

Absente ayant donnée pouvoir : ARNAL Florence à BRUGERON
Jean-Noël.

Absents : BOUARD Elisa, ROZIERE Andy.

MUNIER Henri a été élu secrétaire.

Délibération n° 2025-022

Objet - Budget Lotissement La Margeride / Décision Modificative n° 1

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire indique au conseil que :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L 1612-9 et L 1612-10 du Code Général des Collectivités Locales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il indique qu'il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédit au niveau de la section fonctionnement du budget Lotissement La Margeride 2025 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve** la DM N° 1 au Budget Lotissement La Margeride - M57 de la commune, à savoir :

DÉSIGNATION	DÉPENSES	
Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 65888 : Autres		+ 10 461,00 €
Total D 65 : Autres charges de gestion courante		+ 10 461,00 €
R 7015 : Vente de terrains aménagés	- 10 461,00 €	
Total R 70 : Produits, services, domaines, ventes diverses	- 10 461,00 €	
TOTAL	- 10 461,00 €	+ 10 461,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Noël BRUGERON.

